

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26.02.2009, du 26.03.2009 et du 23.04.2009

CONSEIL DU 26 FEVRIER 2009

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2008 qui fait apparaître comme résultat de clôture les comptes suivants :

- pour la section de fonctionnement un excédent de 459 472,49 €
- pour la section d'investissement un déficit de 62 281,54 €.

COMPTE DE GESTION 2008

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2008 dressé par le Trésorier qui laisse apparaître un excédent global de 397190,95 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement soit la somme de 459 472,49 € est affecté comme suit : 426 421,54 € en investissement et 33 050,95 € en fonctionnement.

CHASSE INTERCOMMUNALE

Compte tenu de la recrudescence de la faune porcine et des dégâts occasionnés, un avenant au bail de chasse va être signé avec le locataire de la chasse .

RECETTES SUPPLEMENTAIRES PROCUREES PAR LE RELEVEMENT DES AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'installation de miroirs routiers et d'un cinémomètre.

SUBVENTIONS

Le conseil municipal a décidé d'attribuer pour l'année 2009 une subvention de :

- 460,62 € au FOMAL (l'association des foyers mosellans d'accueil)
- 65 € à l'AFAD (Association familiale d'aide à domicile de la Moselle)

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'EXERCICE 2007

Le conseil municipal adopte le rapport annuel de la CA2M sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2007.

MARCHE CONCERNANT LA RESTRUCTURATION ET L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FETES DE VAUX

Le conseil municipal autorise le Maire a signer le marché et tout autre document relatif à la restructuration et à l'agrandissement de la salle des fêtes.

La commission d'appel d'offres a délibéré et retenu les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux.

LOTS	Entreprises retenues	Montant H
1 : GROS OEUVRE	GK BAT	92 089,20
2 : CHARPENTE - COUVERTURE	TOITURES DE L'EST	30 520,64
3 : MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIES JOFFROY	18 604,00
4 : MENUISERIES BOIS	MENUISERIES CAPDOUZE	11 893,10
5 : PORTE DE GARAGE	RISCH METAL	1 430,00
6 : SERRURERIE	RISCH METAL	12 707,50
7 : DOUBLAGE-CLOISONS-FX PLAFONDS	KUPELLI	19 069,55
8 : ELECTRICITE	SATELEC	34 911,00
9 : PLOMBERIE SANITAIRES	LORRY	23 236,53
10 : CHAUFFAGE - VMC	LORRY	108 985,25
11 : CARRELAGE	CM BATIMENT	26 339,00
12 : REVETEMENT DE SOL	CORBIAUX	3 204,52
13 : PEINTURE	APPEL	<u>11 318,00</u>
	TOTAL HT	394 308,29
	T.V.A	77 284,43
	TOTAL TTC	471 592,72

CONSEIL DU 26 MARS 2009

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le conseil municipal a décidé d'augmenter par 12 voix pour et 3 contre, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti et de laisser inchangé le taux d'imposition du foncier non bâti.

- 8,47 % pour la taxe d'habitation, 8,11 % pour le foncier bâti et 61,29 % pour le foncier non bâti.

BUDGET PRIMITIF 2009

Après avoir examiné le projet du budget primitif de l'exercice 2008 et après avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé et voté à l'unanimité le budget primitif 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 481 918,95 €
- section d'investissement : 866 948,17 €

SUBVENTION A "LA PEDIATRIE ENCHANTEE"

Le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 50 € au titre de l'année 2009 à l'association "La pédiatrie enchantée"

VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008

Vu le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA, le conseil municipal autorise le Maire à conclure avec les représentants de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses d'investissement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

CONSEIL DU 23 AVRIL 2009

ADHESION DE LA COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE AU SIEGVO

Le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune d'Ars sur Moselle au SIEGVO.

RETRAIT D'UNE COMMUNE AU SYNDICAT DE VOIRIE DE METZ-ARS

Le conseil municipal a accepté le retrait de la commune de MARIEULLES au Syndicat Intercommunal de la voirie de METZ-ARS.

URM : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES

Le 1^{er} juin 2006, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage présentée par UEM pour la dissimulation du réseau d'énergie électrique place de la Mairie et rues adjacentes. Ce document devenu aujourd'hui caduc, doit être remplacé par un MAPA (marché à procédure adaptée), de ce fait le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à notifier ce MAPA à URM.

CONCLUSION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE et de la FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES

Le conseil municipal a approuvé le contenu du nouveau contrat de concession pour le service public du développement du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.